DISTRICT DE FOOTBALL
DE HAUTE SAONE

COMMISSION DES ARBITRES

Réunion : **du Bureau de CDA du mercredi 28 octobre, tenue au siège du District à Vesoul, à 18h30.**

Président : M. Nourédine DEBBICHE.

Présents : MM. Jean-François CHAPUZOT – Yohan GIMENEZ – Philippe PRUDHON - Dorian ROBBE.

Membre CDA plénière invité : M FERREIRA Carlos.

Le Président de la CDA ouvre la réunion, souhaitant la bienvenue et remerciant chacun de sa présence à ce premier Bureau de la saison.

1. Point sur les effectifs seniors et jeunes arbitres

Point quantitatif réalisé, et après échanges et avis du pôle désignations, le Bureau décide de ne pas opérer de mouvements internes aux groupes constitués au titre de la saison 26/27, qui sont donc maintenus en l'état.

Il est noté avec satisfaction, davantage d'arbitres désignables dans le groupe D3 que la saison dernière, et les effectifs actuels, mêmes si encore justes certains week-ends, permettent néanmoins une couverture globalement satisfaisante des rencontres départementales et en arbitres assistants sur les compétitions régionales.

2. Bilan qualité et quantité de la réunion de rentrée des arbitres du 4 septembre 2026

Bilan satisfaisant sur le plan qualitatif et quantitatif de cette réunion de rentrée.

De nombreux sujets et axes techniques préparatoires à la saison ont été abordés, dont les adaptations réglementaires aux lois du jeu.

Le questionnaire – contrôle de connaissances, qui s'est déroulé sous une forme nouvelle, à savoir dématérialisée, a renvoyé des difficultés techniques de connexion qui devront impérativement être gommées pour la saison prochaine, notamment par des essais de connexion qui devront garantir avant le passage de l'épreuve, sa fiabilité.

Le Bureau, après échange à ce sujet, et la prise de connaissance de la durée de réponses des arbitres aux questionnaires, estime que les soucis techniques rencontrées n'ont pas été de nature à devoir refaire l'épreuve. Celle-ci est donc confirmée en l'état et les notes obtenues validées.

Remerciements à la section technique de la CDA pour la préparation, l'organisation et l'animation majoritaire de cette réunion de rentrée, ainsi qu'aux autres membres et aux arbitres de ligue conviés et présents.

Une intervention de Régis CHAMPET, représentant des arbitres au Conseil d'Administration de la Ligue BFC a permis de présenter et d'expliquer l'unification des deux amicales d'arbitres, l'amicale UNAF devenant la seule à fonctionner en Haute-Saône.

Etat de présence des arbitres :

- Arbitres non présents, excusés ou dont le justificatif de non venue a été validé ou reconnu valide par la CDA **; et qui feront l'objet d'une nouvelle et ultime convocation à la session de rattrapage :**

Groupe D1 :

Christian CLODORE (Larians)
Méhadji KADRI (Lure JS)
Anthony LOTSCHER (Melisey/St Barthélémy)

Groupe D2 :

Jean-Christophe AMS (Rioz Fc)
Christophe PRIOU (Lure JS)

Groupe D2 – catégorie arbitres assistants :

Leo MUGNIER (Vesoul Fc)
Jacques YILDIZ (RC Saônois)
Sébastien ZANELLA (Melisey/St Barthélémy)

Groupe D3 :

Amjad ABO ALSILL (Vesoul Agglom. Olympique)
Youssef AOUASSAR (Vesoul Fc)
Aldric AVIAT (Val Pesmes)
Sophian BENTIRI (Lure Sporting)
Damien GENEY (Lure Sporting)
Gwenaël RICHARD (Noidans Vesoul)
Steve TAIB (Noidans Vesoul)

Groupe Jeunes Arbitres :

Kyllian DURIEUX (Franchevelle)
Lucas NYKIEL (Larians)
Mathéo PIERRE (Fc 2 Vels)
Yanis RABEY (Lure JS)
Leo THIBAUT (Fc 4 Rivières)
Robin VERA (Fc 4 Rivières)

Le Bureau fixe ci-après les propositions de dates et créneaux des sessions de rattrapage de la réunion de rentrée, au choix de chaque arbitre reconvoqué :

AU SIEGE DU DISTRICT, LE SAMEDI 21 NOVEMBRE 2026

- **Soit de 09H00 à 12H00**
- **ou de 14H00 à 17H00**

AU SIEGE DU DISTRICT, LE SAMEDI 28 NOVEMBRE 2026

- **soit de 09H00 à 12H00**
- **ou de 14H00 à 17H00**

AU SIEGE DU DISTRICT, LE SAMEDI 5 DECEMBRE 2026

- **Soit de 09H00 à 12H00**
- **ou de 14H00 à 17H00**

Chaque session de rattrapage, d'une durée de 3 heures, comportera des informations générales, techniques et le questionnaire-contrôle de connaissances.
Un coupon-réponse sera envoyé aux arbitres concernés, sur lequel ils préciseront leur choix de créneau.

Le Bureau rappelle l'article 14 du RI / CDA qui stipule le caractère obligatoire de la réunion de rentrée et du stage annuels organisés à l'attention des arbitres.

IMPORTANT : A NOTER QUE LES ARBITRES DU GROUPE JEUNES NE SONT PAS CONCERNES PAR CETTE SESSION DE RATTRAPAGE, MAIS LE SERONT LORS DE LA JOURNEE ANNUELLE DE STAGE, FIXEE AU SAMEDI 30 JANVIER 2027, SUR LA JOURNEE ENTIERE, AU SIEGE DU DISTRICT (une convocation sera adressée début janvier 2027).

3. Bilan de la réunion de rentrée des observateurs de la CDA

La réunion de rentrée des observateurs de la CDA s'est déroulée le dimanche 6 septembre 2026, avec une partie théorique en matinée, puis l'observation commune d'un arbitre dans le groupe D2, en après-midi, suivie du débriefing de la prestation.

Bilan satisfaisant et enrichissant de cette journée, qui permet outre de l'apprentissage, des échanges techniques et de pratiques des observations entre les évaluateurs.

Remerciements à Bruno WROBLEWSKI qui a assuré la gestion et l'animation de la matinée théorique.

Des remerciements sont adressés aux observateurs présents à cette session obligatoire de formation, ainsi qu'au club de Colombe les Vesoul pour l'accueil réservé au groupe d'observateurs venus pour suivre la rencontre.

Le Président de la CDA regrette l'absence, parfois en dernière minute, de quelques observateurs à cette réunion technique pourtant obligatoire, et indique réfléchir à ce sujet pour la saison prochaine ; malgré le besoin d'observateurs disponibles et désignables au plus tôt dans la saison, conditionner leurs désignations à la participation à cette journée demeure une possibilité.

4. Courriers reçus

-FFF : courrier information Journées Nationales de l'Arbitrage 2026.
Pris note du format décidé de ces journées dans les districts, qui ne permet pas véritablement d'aller faire découvrir la fonction d'arbitre et l'arbitrage, et donc reste neutre en terme de possibles vocations et recrutements. Sans doute faut-il y réfléchir et travailler un peu plus tôt la saison prochaine, si des actions concrètes peuvent être mises en place avec l'aide d'un club support.

-ETRA / LBFC : information soirées JAL (16/10) et observateurs (22/10) au siège du District à Vesoul.

- ETRA / LBFC : demande date prévisionnelle pour organisation FIA session 2ème vague printemps 2027. Transmis section technique de la CDA.

- Zoher BENCHAGRA : demande d'affectation en qualité d'arbitre assistant de District. Après échanges, et avant toute prise de décision, Dorian Robbe désignera l'intéressé dans cette fonction au cours d'un match où il sera observé, afin d'envisager ses compétences et échanger avec lui sur le sujet.

-Hamza OBIHI : candidature Ligue 3. Pris note.

-Razwan MUNAWAR : candidature Ligue 3. Pris note.

-Sébastien ZANELLA : candidature AA Ligue. Pris note.

Le Bureau remercie en premier lieu les arbitres pour leur engagement dans cette démarche.

Candidatures enregistrées, tout en précisant que la validation des demandes ainsi que les modalités de la préparation théorique se feront lors de la réunion de CDA de janvier 2027, dès lors que le règlement intérieur de la CDA dispose d'une possibilité de dépôt de candidature jusqu'au 31 décembre de chaque saison.

-Alexis ZONI (via club Jussey) : courriel information arbitrage championnat Para Futsal du 31 octobre 2026. Pris note (mais action annulée entre-temps, sans date d'un éventuel report).

5. Dossiers à traiter – demandes de reprises de l'arbitrage

- Mohamed BJIJ : demande formulée de reprise de l'arbitrage. Considérant la situation de l'intéressé et les règles en vigueur, le Bureau décide la désignation de M. BJIJ sur un match de DEP 3 où il sera observé. Le Bureau statuera sur la reprise après réception de l'évaluation.

- Angelo NOVELLINO : demande formulée de reprise de l'arbitrage. Considérant la situation de l'intéressé et les règles en vigueur, le Bureau décide la désignation de M. NOVELLINO sur un match de DEP 3 où il sera observé. Le Bureau statuera sur la reprise après réception de l'évaluation.

- Club Val de Pesmes : demande formulée de reprise de l'arbitrage concernant M. Mete ORHAN. Considérant la situation de l'intéressé et les règles en vigueur, le Bureau renvoie vers l'inscription de M. ORHAN à une session FIA (Formation Initiale en Arbitrage) classique.

6. Arbitres potentiels suite à observation :

Le Bureau prend connaissance des rapports des observations réalisées de MM. Malik BENTAALLA et Maxime PORTIER, tous deux arbitres du groupe D3, et des notes attribuées, qui leur confèrent le statut d'arbitre potentiel, et les en félicite.

Le Bureau valide ces deux observations et décide l'observation de ces deux arbitres sur un match de DEP 2, par un membre de la CDA, et statuera sur leur éventuelle promotion au retour des rapports d'observation.

7. Dossiers transmis :

7.1 Par le secrétariat du district :

- Rencontre : Vaivre Frotey Montigny – Vallée Breuchin 2 du 18/10 en Départemental 3 groupe C.
  Arbitre : Maxime PORTIER.

  Score de la rencontre saisie sur FMI erronée.

>>> Application du barème CDA en vigueur.

7.2 Par la commission de discipline :

- 7.2.1. Rencontre : Val Pesmes 2 – Essertenne du 20/09 en Départemental 3 groupe A.
  Arbitre : Malik BENTAALLA

  Non inscription sanctions administratives (expulsion) sur FMI annexe.

>>> Application du barème CDA en vigueur.

- 7.2.2. Rencontre : Noidans Vesoul 4 – Rc Saônois 3 du 20/09 en Départemental 3 groupe B.
  Arbitre : Youssef AOUSSAR

  Requalification sanction administrative prise de l'arbitre par la commission.

>>> Application du barème CDA en vigueur.

- 7.2.3. Plateau U13G du 24/09/2026 à Vesoul (club organisateur : Vesoul Rc).

  Comportement arbitre officiel Gwenaël Richard (en qualité de spectateur le jour du plateau).

  >>> Pris connaissance. Sans suite dans l'immédiat, considérant la main courante déposée et la suite éventuelle que le ministère public pourra y donner.

- 7.2.4. Rencontre : Vallée Breuchin – Lure JS 2 du 27/09 en Départemental 1.
  Arbitre : Christian CLODORE

  Non inscription sanctions administratives (expulsion) sur FMI annexe + erreurs sanctions administratives.

  >>> Application du barème CDA en vigueur.

- 7.2.5. Rencontre : Rc Saônois – Fc Seveux/Motey du 03/10 en Départemental 1.
  Arbitre : Hassan JAMMI

  Erreurs sanctions administratives sur FMI.

>>> Application du barème CDA en vigueur.

- 7.2.6. Rencontre : Fc 4 Rivières – Marnay du 10/10 en U15G D2.
  Arbitre : Aldric AVIAT

  Non inscription sanctions administratives (expulsion) sur FMI annexe + retard envoi rapport circonstancié

>>> Application du barème CDA en vigueur.

8. Absences et excuses des arbitres :

8.1) Absence des arbitres.

Journée du 22 et 23 août 2026 :

Etat néant

Journée du 29 et 30 août 2026 :

Etat néant

Journée du 05 et 06 septembre 2026 :

Etat néant.

Journée du 12 et 13 septembre 2026 :

Sophian BENTIRI (Lure Sporting) **Excusé validée/non comptabilisée**

Journée du 19 et 20 septembre 2026 :

Etat néant.

Journée du 27 et 28 septembre 2026 :

Léo ZONI (candidat FIA – club Faverney) **Comptabilisation 1ère absence (amende : 25€)**

Journée du 03 et 04 octobre 2026 :

Etat néant.

Journée du 10 et 11 octobre 2026 :

Etat néant.

Journée du 17 et 18 octobre 2026 :

Etat néant

Journée du 24 et 25 octobre 2026 :

24/10 : Sophian BENTIRI (Lure Sporting)	**Comptabilisation 1ère absence, amende : 25€**
25/10 : Sophian BENTIRI (Lure Sporting)	**Excusé validée/non comptabilisée**

8.2 Arbitres excusés après la parution des désignations :

Le Bureau prend note du recensement important établi par le pôle désignations, des propositions de retraits de points suite à l'envoi tardif d'indisponibilités (non-respect du délai de 14 jours – article 27 RI CDA), et valide ces propositions.

LE BUREAU DE CDA RAPPELLE FERMEMENT A TOUS LES ARBITRES LES POINTS CI-APRES (ARTICLE 27 du REGLEMENT INTERIEUR):

- Sauf cas spécifique lié à une maladie, une blessure, un accident, cas de force majeure dûment attesté par un justificatif, les déclarations d'indisponibilités des arbitres et des observateurs d'arbitres doivent être adressées au secrétariat du District + copie au secrétaire de la CDA (secretariat@haute-saone.fff.fr + philippe.prudhon1@bbox.fr), AU MINIMUM 14 JOURS CALENDAIRES AVANT LA DATE DE L'INDISPONIBILITE.

- Une sanction de 2 (deux) points sera appliquée sur le classement de l'arbitre de la saison en cas de non-respect de ce délai ; chaque situation sera étudiée par le pôle désignations et proposée à la décision du Bureau.

- Les indisponibilités et toute autre communication faites par un autre moyen que l'envoi d'un mail aux adresses indiquées ne seront pas traitées ni prises en compte, et renvoyées à l'expéditeur.

- Les indisponibilités et aucune communication à la CDA ne doivent être pas être saisies sur l'applicatif « MY FFF OFFICIEL », qui n'est pas utilisé au niveau du District.

- Dans le cas d'une non-désignation (samedi et / ou dimanche) ou d'un match initialement désigné et qui aura été annulé, l'arbitre demeure à la disposition de la CDA et pourra faire l'objet d'une nouvelle désignation.

- La prise en compte d'un match reporté ou annulé est effective une fois l'information officielle parvenue soit du secrétariat du District soit d'un membre de la CDA. Les informations qui pourront être communiquées directement aux arbitres par les clubs n'ont aucune valeur officielle.

9. **Réserve technique d'arbitrage** :

Rencontre : Pays Minier 2 – Lure JS 3 du 20/09/2026 en Départemental 3
Arbitre : Gwenaël Richard

Réserve technique mentionnée sur la feuille de match informatisée annexe par le club Lure JS 3, comme suit :

« *Alors que l'arbitre a signifié la fin du match par 3 coups de sifflet, le match a finalement reprit 10 minutes plus tard suite à la relecture du règlement par un membre du District ».*

Réserve non confirmée, donc jugée irrecevable en la forme.

Par ce motif,

La commission rejette la réserve technique d'arbitre déposée et confirme le score de la rencontre, score, PAYS MINIER 2 = 8 ; LURE JS 3 = 0.

Amende : 30€ à Lure JS.

Notification par voie électronique.

Le Bureau rappelle aux arbitres la lecture des POST-IT CDA envoyés, dont un en ce début de saison 26/27, qui traitait spécifiquement de cette situation d'insuffisance de joueurs ou du nombre minimum requis (sur la base de la réglementation FFF) pour pouvoir poursuivre une rencontre.

L'arbitre du match considéré reconnait, sur ce sujet, avoir mal interprété le contenu du POST-IT. Le Bureau l'invite à prendre attache avec un membre CDA ou de la section technique si le sujet nécessite des clarifications, et également à davantage de vigilance dans ses missions à venir, à défaut de quoi, des sanctions seront être prononcées.

10. Arbitrage Futsal pratique associée saison 2026/2027 :

Le Bureau de CDA valide la mise en place d'une action de formation préalable à la pratique du futsal – pratique associée, au titre de la saison 26/27, et transmet l'action de formation à l'équipe technique départementale du District, pour sa mise en place et en œuvre.

Une circulaire avec coupon d'inscription a été adressée par courriel le 13/10/26 à l'ensemble des arbitres (retour demandé pour le 2 novembre 2026).

Cette formation se déroulera en soirée, au gymnase de Larians au cours du mois de novembre 2026 (date à fixer).

Merci aux arbitres déjà inscrits à cette session, à qui la date sera transmise au plus vite.

Le Président invite les membres de la CDA disponibles le jour où l'action de formation à y assister.

11. Point des Formations Initiales en Arbitrage (FIA), et état des candidatures en cours/à venir

Au titre de la SESSION 2 de la saison 25/26 :

Candidat admis suite à réussite examen pratique :

Yasser RAHMOUNI (Vesoul Montmarin)

La commission félicite l'intéressé et lui souhaite satisfactions dans la fonction.

Situation de M. Hossni BERKOUN (club Vesoul Montmarin) candidat FIA saison 25/26 :

Rappel de la décision de la CDA du 08/07/2026 :

« S'agissant de cette candidature, et en lien avec les récents incidents survenus après la finale de la coupe 3°/4° division du District le 14 juin 2026, ayant conduit à une sanction prise à l'encontre de l'intéressé, le Bureau de CDA décidera de la suite à y réserver après la réception du renouvellement de l'intéressé pour la saison 26/27 ».

Considérant, malgré plusieurs rappels, la non-réception d'information relative au souhait de renouveler comme candidat FIA pour la saison 2026/27 de l'intéressé, **le Bureau da CDA prononce l'annulation de la candidature initiale déposée.**

Au titre de la SESSION 3 de la saison 25/26 :

La commission enregistre suite à l'information reçue de sa part, l'annulation de la candidature de M. Léo ZONI (Faverney).

Au titre de la session I saison 26/27 (organisée par la Ligue BFC, du 21 au 23 août 2026 à Dijon) :

Candidat admis suite à réussite examen pratique :

Stéphane THIEDEY (Rioz Fc).

La commission félicite l'intéressé et lui souhaite satisfactions dans la fonction.

RAPPEL DES DATES FIXEES DE LA SESSION II AU TITRE DE LA FIA 26/27 :

Les samedis 21, 28 novembre et 5 décembre (journées entières) 2026 au siège du District à Vesoul.

Inscriptions ouvertes.

Rappel : les inscriptions s'effectuent uniquement par voie dématérialisée sur le site de la Ligue de Bourgogne Franche-Comté (IR2F).

Les dates de la session III de la FIA de la saison 26/27 feront l'objet d'une fixation ultérieure par la section technique de la CDA.

Rappel : les inscriptions s'effectuent uniquement par voie dématérialisée sur le site de la Ligue de Bourgogne Franche-Comté (IR2F

12. Point sur le fonctionnement du pôle désignations arbitres et observateurs arbitres.

Le Bureau de CDA note, avec une grande satisfaction, la bonne efficience du travail du pôle désignations, au travers les méthodes nouvelles retenues pour la gestion des flux (disponibilités – indisponibilités des arbitres) et les désignations des arbitres, depuis le début de la saison.

Le Bureau remercie les membres du pôle pour le travail accompli, toujours dans l'objectif de couvrir le maximum de rencontres en arbitres officiels, de rechercher les solutions envisageables appropriées, afin d'optimiser les procédures et tenter de donner satisfaction au plus grand nombre de demandes et requêtes.

Quelques difficultés subsistent en lien avec des indisponibilités adressées par quelques arbitres ne respectant pas la règle imposée, obligeant à des changements trop nombreux alors même que les désignations sont faites. Les arbitres concernés par ces faits sont systématiquement contactés et les règles leur sont rappelées.

Evocation de quelques interventions de clubs sollicitant une modification de désignation d'arbitre avant la date du match.
Le Bureau de CDA entend les raisons qui peuvent être invoquées, renvoyant parfois même à des situations anciennes. Celles-ci peuvent être comprises et entendues, mais le Bureau rappelle que des modifications pour ces motifs resteront exceptionnelles, et ne doivent pas se généraliser de manière « naturelle ou normale ». Le Bureau remercie en la matière les clubs pour leur compréhension.

Point à date fait sur le déroulé des observations des arbitres de l'ensemble des groupes + des jeunes arbitres, qui se poursuit dans des conditions satisfaisantes.

13. Point sur les tutorats et les parrainages :

Quelques tutorats/parrainages réalisés à ce jour, et qui se sont passés de façon satisfaisante.

Merci à Estelle Vaubourg en charge de la section, de rechercher et trouver les meilleures solutions pour apporter réponses, à partir d'un groupe créé permettant de solliciter rapidement des tuteurs et des parrains.

Le Bureau regrette néanmoins le faible investissement des arbitres en activité, et leur rappelle l'article 33 du RI / CDA qui dispose de l'attribution de points bonus par saison sportive dans le cas d'un engagement dans ce domaine majeur au profit des nouveaux arbitres.

14. Date CDA plénière et questions et points divers

Une réunion plénière de CDA est envisagée début janvier 2027, permettant de finaliser notamment le stage annuel des arbitres. Date à fixer.

L'ordre du jour étant épuisé, et plus aucun membre ne souhaitant s'exprimer, la séance est levée à 22H30.

Le Président de la CDA,
Nourédine DEBBICHE

Le secrétaire de la CDA,
Philippe PRUDHON

RAPPEL :

Les décisions de la commission départementale des arbitres sont susceptibles d'appel auprès des instances dans les formes prévues aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la FFF.